

# CENTRE DE FORMALITÉS DES ENTREPRISES

## Liste des pièces à fournir pour l'immatriculation D'une Société au Répertoire des Métiers

### GÉRANT / PRÉSIDENT :

- Attestation de non condamnation (**pièce jointe n°1**).
- Photocopie de la carte d'identité en cours de validité à défaut copie du passeport ou extrait d'acte de naissance de moins de trois mois.
- Pour les personnes de nationalité étrangère, copie du titre de séjour autorisant l'exercice d'une profession indépendante.
- Déclaration du bénéficiaire effectif d'une société (**cerfa 16062\*01**) accompagné d'un règlement de 21,41 € à l'ordre du Greffe du Tribunal.

### QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

- Diplôme(s) dans la profession à défaut copie de 36 bulletins de salaires.
- Formulaire JQPA (**cerfa n°14077**)
- Immatriculation en tant que travailleur indépendant au moins 3 ans pour la même activité.

### PIÈCES CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

- 1 exemplaire original des statuts.
- 1 exemplaire du procès verbal de l'assemblée si le dirigeant n'est pas nommé statutairement.
- 1 exemplaire de l'avis de parution ou copie du journal d'annonces légales.
- Attestation de dépôt des fonds à la Banque.
- Liste des souscripteurs (SAS uniquement).
- Attestation de propriété du siège social **ou** copie du bail commercial **ou** autorisation de domiciliation du siège social par le propriétaire (joindre justificatif propriété type taxe foncière).
- Si achat/cession d'un fonds, copie de l'acte d'achat/cession **ou** si location gérance copie du contrat de location gérance **ou** si apport contrat d'apport effectué par le commissaire aux apports **ou** si donation copie de l'acte de donation/partage.
- Si présence d'un apprenti, copie du contrat d'apprentissage.
- Déclaration d'existence service vétérinaire pour une activité déclarée relevant du secteur alimentaire (**cerfa n°13984**).
- Récépissé de dépôt de déclaration de débit de boissons.

### VOLET SOCIAL / FISCAL

- Copie carte vitale
- Choix du régime fiscal

### REDEVANCES

- 190,00 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn ou 60,00€ sans activité.
- 37,45 € à l'ordre du Greffe du Tribunal ou 66,88 € si constituée sans activité.

**IL EST IMPÉRATIF DE PRENDRE RENDEZ-VOUS POUR TOUTE FORMALITÉ**  
☎ 05.63.48.43.53 (Cunac) ou 05.63.48.43.74 (Castres)